

Règlement du Plateau Technique de Rééducation

Le PTR est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h30.
Son accès n'est autorisé qu'en présence d'un rééducateur

Le PTR est un lieu de travail avec des objectifs précis, définis pour chaque usager en équipe pluridisciplinaire. La fréquence et la durée des séances sont adaptées à chaque personne.

Le PTR n'est pas une salle de sport les résidents et patients viennent en séance en fonction de leur prescription médicale.

Les personnes ne sont pas autorisées à se rendre sur le PTR en dehors de leurs séances de rééducation et doivent respecter les horaires qui leur sont attribués par le rééducateur référent.

Aucun matériel ne doit être utilisé sans l'accord préalable d'un rééducateur.

En cas d'auto-rééducation, la personne s'engage à respecter les modalités définies avec le(s) rééducateur(s) ainsi que les horaires inscrits sur son planning

Afin de respecter la concentration nécessaire pour le travail de rééducation, et la sécurité de tous les usagers, le PTR n'est autorisé aux proches que dans un objectif de rééducation, autorisé par le médecin et sur RDV.

L'usage du téléphone portable personnel est strictement interdit sur le PTR.
Il est strictement interdit de filmer ou de prendre des photos sur le PTR.
Pour toute demande auprès d'un neuropsychologue, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste ou psychologue, attendre devant le bureau dédié.

Pour toute demande auprès d'un autre professionnel, signaler sa présence en salle de garde

Réalisé en Décembre 2020